

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1948

24 août 2011

### SOMMAIRE

Academy Clinic Holding S.A. ....	93480	Imex Europe S.à r.l. ....	93495
Agora S.à r.l. ....	93458	Ingenico Investment Luxembourg S.A. ...	93496
Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF .....	93458	ING Investment Management Luxem- bourg S.A. ....	93495
Axerlind S.A. ....	93462	ING Investment Management Multi Mana- ger S.A. ....	93495
Bartholme Clervaux Autocars S.A. ....	93463	ING Private Capital Management S.A. ...	93496
Bartholme Clervaux Autocars S.A. ....	93463	International Toys S.A. ....	93494
Bartholme Clervaux Autocars S.A. ....	93463	I.T. Türk .....	93494
Bellini S.A. ....	93464	Ksantex S. à r. l. ....	93496
Belmont (Lux) ....	93464	Lapithus Servicing S.à r.l. ....	93497
Blue Finance Luxembourg S.A. ....	93462	Lux Flex .....	93497
Capitalis S.C.A., SICAV-SIF .....	93464	Luxinva S.A. ....	93497
CETP II Mercury S.à r.l. ....	93465	Marcol Europe Investments S.A. ....	93497
CETP II Ruby S.à r.l. ....	93465	NEIF GP S.à r.l. ....	93498
CETP Investment 1 S.à r.l. ....	93465	Pact Finance S.à r.l. ....	93498
CETP UC4 Finance S.à r.l. ....	93466	Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à r.l. ....	93499
CETP UC4 S.à r.l. ....	93466	Paymotech Finance .....	93499
Classic Films .....	93476	Pluralinvest S.A. ....	93498
Condor Trading S.A. ....	93476	Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds ..	93500
Co-Operation HJ S.A. ....	93480	Ross Troine Autocars S.A. ....	93500
Coparef S.A. ....	93503	Rosy Blue Investments S.à r.l. ....	93499
CPP Lux S.à r.l. ....	93504	Sierra Intermediate Holdings S.à r.l. ....	93504
Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	93477	Structured Product SICAV-SIF .....	93503
DeltaFotovoltaica Issuer S.A. ....	93477	The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. .....	93502
Der Krier International S.A. ....	93504	Treveria Fifteen S.à r.l. ....	93500
Eurfinex S.A. ....	93478	Treveria Five S.à r.l. ....	93501
European Wines S.à r.l. ....	93478	Treveria Forty-Five S.à r.l. ....	93501
Excelsior S.à r.l. ....	93477	Treveria Forty-Four S.à r.l. ....	93502
Finwell Participations S.A. ....	93478	Treveria Forty-One S.à r.l. ....	93502
Green Duck S.A. ....	93458	Treveria Forty S.à r.l. ....	93501
Habri S.A. ....	93479	Wicesego S.A. ....	93466
Halong S.A. ....	93479		
Hexamedia .....	93479		
Hosco S.A. ....	93480		
Imarko Research S.A. ....	93495		

**Agora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.194.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Agora S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011093125/19.

(110103543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.294.

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 29 juin 2011*

Il a été décidé comme suit:

1. de ratifier la nomination de KPMG Audit S.à r.l., siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCSL numéro B 103590 en qualité de Réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 28 octobre 2009 pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012, et ce, en remplacement de ERNST & YOUNG.

Le Réviseur d'entreprise de la Société est désormais:

dénomination ou raison sociale

KPMG Audit S.à r.l.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011093126/19.

(110104077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Green Duck S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.769.

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GREEN DUCK S.A.", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.769, constituée suivant acte reçu le 7 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1043 du 29 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme en société anonyme de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation").

2.- Démission du Commissaire.

3.- Adoption de nouveaux statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme légale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme en société anonyme de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation").

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée accepte la démission du Commissaire, Fiduciaire Mevea S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme légale, et de procéder à une refonte totale des statuts, comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme et Dénomination.** Il est formé par les présents statuts, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La société adopte la dénomination «GREEN DUCK S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la même commune, en vertu d'une décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou agences, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet social l'acquisition et l'appropriation, directement ou par le biais d'un autre véhicule, de risques liés à des crédits, à d'autres actifs ou engagements de tiers ou liées à tout ou partie des activités menées par des organismes et institutions internationales, des États souverains, instituts bancaires et entreprises publiques ou privées, par l'émission d'instruments de dettes, en particuliers des émissions obligataires, dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques, tel que défini par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation. Les instruments de dettes peuvent être émis de manière ponctuelle ou sur une base continue, par placements privés.

La Société peut exercer toutes transactions qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social et s'engager dans tout acte juridique et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation selon la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation à laquelle la Société est soumise, qui, selon les cas, sont nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social susmentionné.

En outre, mais à titre subsidiaire, la Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'en effectuer la gestion, le contrôle ou la mise en valeur.

La Société peut encore participer à la constitution, au développement et à la transformation de toutes sociétés sans porter préjudice à la réalisation de son objet social principal.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euro) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Toute action est indivisible; la Société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

### Titre III. Conseil d'Administration - Contrôle de la Société

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 8. Réunions du Conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou, à son défaut, sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Tout administrateur, empêché ou absent, pourra donner délégation par écrit, par télécopieur, ou par tout autre moyen électronique utilisé, à un de ses collègues pour le représenter aux réunions du conseil d'administration et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des administrateurs présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une réunion tenue en la présence physique de tous les administrateurs.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, telex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lequel sera annexé au procès-verbal de la délibération.

Une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par le conseil d'administration agissant par son président, un administrateur délégué ou tout autre mandataire qui en aura reçu le pouvoir par délégation.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 12. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13. Surveillance.** La révision des comptes de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s).

Il(s) est ou sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, et le conseil d'administration doit en déterminer le nombre, ainsi que la durée de son ou de leur mandat.

#### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à tout autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

**Art. 16. Procédure - Vote.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par e-mail ou par tout autre moyen un mandataire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à son défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée générale.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Titre VI. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 17. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

**Art. 18. Affectation des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

### **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 20. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et/ou complétée, ainsi que la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22056. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011078650/194.

(110087515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

---

### **Axerlind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 135.363.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2011 à 13.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE et COSAFIN S.A. 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET demeurant 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes The Clover.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011093127/17.

(110104068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

### **Blue Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.990.

### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société Blue Finance Luxembourg S.A. en date du 9 Juin 2011, que Monsieur Peter Neubacher, Administrateur a été démis de ses fonctions au sein du Conseil d'administration avec effet immédiat. Est nommé en son remplacement M. Armin Selthofer, Administrateur de sociétés, né le 26/02/1975 à Aidenbach, Allemagne, résidant professionnellement au c/o Euro-Druckservice GmbH, Dr.-Emil-Brichta-Strasse 3a, 94036 Passau, Germany. Celui-ci terminera le mandat de l'administrateur sortant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Blue Finance Luxembourg SA*

Antoine Clauzel / François Bourgon

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2011093128/17.

(110103620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Bartholme Clervaux Autocars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 5, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.160.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2009*

Sont renouvelés les mandats d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2009 de:

- Monsieur Henri SALES, 5 rue de la Résistance à L-4942 Bascharage
- Madame Agnès SALES, 5 rue de la Résistance à L-4942 Bascharage
- Monsieur Marc SALES, 60 rue des Prés à L-4941 Bascharage
- Monsieur Jos SALES, 16 Cité Bommelscheuer à L-4953 Hautcharage

Ne sont pas renouvelés les mandats d'administrateur de:

- Madame Danielle SALES, 5 rue de la Résistance à L-4942 Bascharage
- Monsieur Guy BARTHOLME, 5 Grand-Rue à L-9710 Clervaux

Le mandat de réviseur d'entreprises de BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE SA, RCSL n° B71178) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2009.

Clervaux, le 15 avril 2009.

Référence de publication: 2011093132/21.

(110103787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Bartholme Clervaux Autocars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 5, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.160.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 Juin 2010*

Sont renouvelés les mandats d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2010 de:

- Monsieur Henri SALES, 5 rue de la Résistance à L-4942 Bascharage
- Madame Agnès SALES, 5 rue de la Résistance à L-4942 Bascharage
- Monsieur Marc SALES, 60 rue des Prés à L-4941 Bascharage
- Monsieur Jos SALES, 16 Cité Bommelscheuer à L-4953 Hautcharage

Le mandat de réviseur d'entreprises de BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2010.

Clervaux, le 2 juin 2010.

Référence de publication: 2011093133/18.

(110103787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Bartholme Clervaux Autocars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 5, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.160.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 juin 2011*

Sont renouvelés les mandats d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2011 de:

- Monsieur Marc SALES, 60 rue des Prés à L-4941 Bascharage
  - Monsieur Jos SALES, 16 Cité Bommelscheuer à L-4953 Hautcharage
- Clervaux, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011093134/13.

(110103787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Bellini S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 79.730.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2011 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats d'Administrateurs de MM. Joseph WINANDY et Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, Rue Joseph Hackin, représentée par M. Jacques BORDET, 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et de M. Pierre SCHILL en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.

Copie certifiée conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011093135/17.

(110103922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Belmont (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 106.446.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 1<sup>er</sup> juin 2011*

Il a été décidé comme suit:

- de nommer Georg WESSLING, né à Cloppenburg, Allemagne, le 18 septembre 1964 et demeurant 48 Stampfens-trasse, 8006 Zurich, Suisse, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 1 juin 2011 pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012, et ce, en remplacement de Reto CANDRIAN démissionnaire au 31 mai 2011.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

nom	prénom(s)
DE VET	Luc
VAREIKA	Michael M.
WESSLING	Georg

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011093136/21.

(110104073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Capitalis S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 155.905.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue à Luxembourg le 14 juin 2011:*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'auditeur Ernst & Young, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an, prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Claire-Ingrid BERGE

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2011093140/17.

(110104372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.



**CETP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.127.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

CETP Investment 1 S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093141/19.

(110103526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**CETP II Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.255.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

CETP II Mercury S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093142/19.

(110103501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**CETP II Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.500.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

CETP II Ruby S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093143/19.

(110103505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**CETP UC4 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.228.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

CETP UC4 Finance S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093144/19.

(110103540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**CETP UC4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.357.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

CETP UC4 S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093145/19.

(110103553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Wicesego S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 161.236.

## STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of May,  
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

FIDUPAR S.A. a société anonyme with registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.296,

here represented by Mr Noël Didier, administrateur-directeur général, and Mrs Sylvie Arpea, manager, both L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

acting in their above mentioned capacities and pursuant to the provisions of article 7 of the articles of incorporation of the company.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a limited company (société anonyme) under the name of "WICESEGO S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at one million euro (EUR 1,000,000) consisting of one thousand (1,000) shares without designation of a nominal value.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

#### *Authorised capital*

The corporate share capital may be increased by an amount of two hundred million euro (EUR 200,000,000) with or without the creation and the issue of two hundred thousand (200,000) new shares without designation of a nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the incorporation deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

**Art. 6. Shares.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the 3<sup>rd</sup> Tuesday of the month of April at 10.00 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The directors) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of Companies Act 1915.

The directors) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or

the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 31<sup>st</sup> of December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing, FIDUPAR S.A., prenamed, hereby declares to subscribe the one thousand (1,000) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are paid up by the Sole Shareholder to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of one million euro (EUR 1,000,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand seven hundred euro (EUR 2,700).

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:

- Mr Noël Didier, companies' director, born on 1<sup>st</sup> August 1953 in Bastogne (Belgium), with professional address in 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg;

- Mr Joseph Winandy, companies' director, born on 16<sup>th</sup> February 1946 in Ettelbrück (Luxembourg), residing in 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig;

- JALYNE S.A., a société anonyme with registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.952, having for permanent representative Mr Jacques BONNIER, companies' director, born on 4<sup>th</sup> May 1949, in Wervik (Belgium), with professional address in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The mandate of the Directors will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2012.

3. THE CLOVER, a company with registered office in L-4963 Clémency, 8, rue Haute, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.293, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2012.

4. The address of the registered office of the Company is at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder sighed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

FIDUPAR S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.296,

ici représentée par Monsieur Noël Didier, administrateur-directeur général, et Madame Sylvie Arpea, directeur, les deux L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

agissant en leur qualité ci-dessus citée et en vertu des dispositions de l'article 7 des statuts de la société.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «WICESEGO S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

*Capital autorisé:*

Le capital social pourra être porté à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000) avec ou sans la création et l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du jour de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>e</sup> mardi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires



peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de

l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, FIDUPAR S.A., prénommée, déclare souscrire les mille (1.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Noël Didier, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> août 1953, à Bastogne (Belgique), avec adresse professionnelle à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg;

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946, à Ettelbrück (Luxembourg), demeurant à 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig;

- JALYNE S.A., une société anonyme avec siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.952, ayant pour représentant permanent Monsieur Jacques BONNIER, administrateur de sociétés, né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique), avec adresse professionnelle à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2012.

3. THE CLOVER, une société anonyme avec siège social à 8, rue Haute, L-4963 Clémency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.293, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2012.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DIDIER, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. LAC/2011 /24482. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011079684/535.

(110087258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

**Classic Films, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 97.564.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 29 juin 2011*

- Le Conseil de Gérance prend acte de la démission datée du 29 juin 2011 de Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil de Gérance constate qu'une place de Gérant de classe A est vacante et décide de coopter en remplacement Madame Sonia Still, employée privée demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011093147/21.

(110104403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Condor Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.304.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juin 2011*

Après discussion, plus personne ne demandant la parole, les administrateurs de la Société ont à l'unanimité décidé:

I

De coopter la société IMMO G SPRL, ayant son siège social à B-1370 Saint-Rémy Geest (Jodoigne), Belgique, 107, chemin des Carriers, immatriculée au registre des Personnes Morales à Nivelles sous le numéro 413.479.987, comme administrateur de la Société en remplacement de la société KONNICK INVEST S.A., démissionnaire, pour la durée du

mandat de cette dernière restant à courir. Cette cooptation devra être ratifiée par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093148/18.

(110104264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.207.

—  
EXTRAIT

Par résolution du 29 avril 2011, l'associé unique de Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l. a pris acte de la démission de Monsieur Derrick Marcel Williams en tant que gérant B de la Société avec effet au 29 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2011093150/14.

(110104157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**DeltaFotovoltaica Issuer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.022.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 29 juin 2011:*

- Ernst & Young S.A. de 7, Rue Gabriel Lippmann L - 5365 M

unsbach, Luxembourg, est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009.

- Le mandat de Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

*Pour le conseil d'administration*  
Signatures

Référence de publication: 2011093151/15.

(110103562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Excelsior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.572.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juin 2011:*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 1<sup>er</sup> juin 2011 que le siège social est transféré du 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Excelsior S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093153/15.

(110104042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Eurfinex S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 74.656.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mars 2011 au siège de la société*

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonctions pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.
- de confirmer Madame Véronique Wauthier à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011093158/15.

(110104222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**European Wines S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 33.433.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.709.

—  
*Extrait des résolutions des associés*

En date du 28 juin 2011, les associés ont pris connaissance de la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, les associés ont décidé de nommer Madame Marjoleine van Oort, administrateur de sociétés, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093160/19.

(110103483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Finwell Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.462.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 juin 2011*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission datée du 29 juin 2011 de Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Madame Franca Di Mario, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011093166/20.

(110104392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Halong S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.821.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 juin 2011*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission datée du 29 juin 2011 de Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Madame Franca Di Mario, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093169/20.

(110104399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Habri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.644.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 avril 2011 à 11.30 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, Rue Joseph Hackin, représentée par M. Jacques BORDET, 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011093170/17.

(110103882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Hexamedia, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.394.

—  
Il résulte de cessions de parts intervenues en date du 13 avril 2011 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

DE MASENEIRE Rodolpe, demeurant Rue Basse Ramsée, 16 à B-5340 GESVES . . . . . 600 parts sociales

Total: . . . . . 600 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 13 avril 2011.

R. De Maseneire

*Associé unique*

Référence de publication: 2011093172/15.

(110104261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Hosco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 132.907.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 31 mai 2011, Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Jean BODONI démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 mai 2011, les mandats des administrateurs MM. Pii KETVEL et Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 29 JUIN 2011.

Pour: HOSCO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011093173/20.

(110103820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Co-Operation HJ S.A., Société Anonyme,  
(anc. Academy Clinic Holding S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 79.115.

In the year two thousand eleven, on the first of June.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Academy Clinic Holding S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 79115, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on November 29, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 446 of June 15, 2001,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Marc LECUIT, notary then residing in Redange/Attert, acting in replacement of M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on December 29, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 408 of May 3, 2005.

The Meeting is presided by Mr. Abdelrahime BENMOUSSA, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Leticia NEVES DIAS FERNANDES, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects Mrs. Virginie ZACCHINO, employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Statement that the Company has actually only one shareholder;
2. Change of the Company's denomination into "Co-Operation HJ S.A.";
3. Complete restate of the articles of associations in order to put them in accordance with the dispositions of the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as well as with the dispositions of the law of August 25<sup>th</sup>, 2006, introducing, under other things, the public limited company with one sole shareholder;
4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.



C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting states that the Company actually has only one shareholder (the "Sole Shareholder").

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides:

- the directors and to adopt in consequence for them the wordings as reproduced hereafter in articles 3 and 16 of the restated by-laws; and

- restate completely the articles of association, in order to put them in accordance with the actual dispositions of the modified law of August 10<sup>th</sup>, 1915 and notably with the dispositions of the law of August 25<sup>th</sup>, 2006, introducing, under other things, the public limited company with one sole shareholder

The BYLAWS will henceforth have the following wording:

**"Chapter I. Status and Name, Registered office, Objects, Duration, Capital, Changes in capital and Shares**

**1. Art. 1. Status and Name.**

1.1 There exists a joint stock corporation (société anonyme) under the denomination of "Co-Operation HJ S.A." ("the Company").

**2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 9).

2.2 The Board of Directors of the Company ("the Board") may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

**3. Art. 3. Objects.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may grant franchises over any patents or intellectual property rights which it has acquired or had licensed to it.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**4. Art. 4. Duration.** Subject to the provisions of Article 26 the Company is established for an unlimited duration.

**5. Art. 5. Capital.**

5.1 The Company has an issued capital of thirty-two thousand five hundred Euros (32,500.- EUR), divided into six hundred and fifty (650) shares having a par value of fifty Euros (50.- EUR) Euros each, which have been fully paid up in cash.

5.2 The issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

**6. Art. 6. Shares.**

6.1 At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

6.2 Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

6.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 6.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

6.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

6.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

6.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

6.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

6.8 The register of shareholders of the Company ("the Register") may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

6.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10h00 and 12h00 on any business day in Luxembourg.

6.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

**7. Art. 7. Transfer.**

7.1 Except as stated in articles 7.2 and 8 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

7.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

7.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or

pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

7.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

7.5 The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

7.6 The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 7.

## Chapter II. Administration and Supervision

### 8. Art. 8. General meetings of shareholders ("General meetings").

8.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the 3<sup>rd</sup> Wednesday in the month of June each year at 9.00 a.m..

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

8.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 19).

8.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

### 8.4

(a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice Chairman of the Board (the "Chairman" or "Vice Chairman" respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record

(i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;

(ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and

(iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

8.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

8.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

8.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

**9. Art. 9. Powers of general meetings.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

**10. Art. 10. Extraordinary general meeting.** A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an "Extraordinary General Meeting". Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 8.3 and 10 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

### Chapter III. Board of directors and Commissaire

#### 11. Art. 11. Directors.

11.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders ("the Board").

11.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

11.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

**12. Art. 12. Board chairman and Vice chairmen.** The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

#### 13. Art. 13. Board meetings.

13.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice Chairman or two Directors.

13.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

13.3 A proxy may be given in writing, including telegram, teletyped message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

13.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or teletyped message.

#### 14. Art. 14. Powers of the board.

14.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

14.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

#### 15. Art. 15. Resolutions of the board.

15.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

15.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

15.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

#### **16. Art. 16. Delegation of the powers of the board.**

16.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

16.2 If authority for day to day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

16.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

16.4 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 16 in relation to the exercise of those special powers.

#### **17. Art. 17. Directors' interests.**

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

17.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

#### **18. Art. 18. Indemnity and Responsibility.**

18.1 Subject to article 18.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 18.3(a)) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 18.3(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

18.2 Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

18.3

(a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 18.1 or 18.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

**19. Art. 19. Commissaire.**

19.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

19.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re elected or until his successor is elected.

19.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

19.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a 'réviseur d'entreprises' to be appointed by the General Meeting from the members of the 'Institut des Réviseurs d'Entreprises'.

**20. Art. 20. Remuneration of directors and Commissaire.** The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

**Chapter IV. Financial year, Financial statements, Appropriation of profits**

**21. Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall commence on January 1<sup>st</sup> in each year and end on the last day of December of the same year.

**22. Art. 22. Financial statements.**

22.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

22.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

**23. Art. 23. Adoption of accounts.**

23.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

23.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

**24. Art. 24. Appropriation of profits.**

24.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

24.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

24.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

24.4 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

24.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983.

**25. Art. 25. Interim dividends.** Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

**Chapter V. Dissolution and Liquidation**

**26. Art. 26. Dissolution.** The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid up and non redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

## Chapter VI. General

**27. Art. 27. Applicable Law.** Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Academy Clinic Holding S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79115, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 29 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 446 du 15 juin 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408 du 3 mai 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Leticia NEVES DIAS FERNANDES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'Assemblée choisit Madame Virginie ZACCHINO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Constatation que la Société a actuellement un seul actionnaire;
2. Changement de la dénomination de la Société en "Co-Operation HJ S.A.";
3. Refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les

membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée constate que la Société a actuellement un seul actionnaire (l'"Actionnaire Unique").

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide:

- de changer la dénomination de la Société en "Co-Operation HJ S.A.";
- de modifier l'objet social et le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour eux les teneurs comme reproduites ci-après dans les articles 3 et 16 des statuts refondus; et
- de reformuler complètement les statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

**"Chapitre I<sup>er</sup> . Nom, Siège social, Objet, Durée, Capital, Modifications du capital, Actions**

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Statuts et Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Co-Operation HJ S.A." ("la Société").

**2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration ("le Conseil") être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 9.

2.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand Duché.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

**3. Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra accorder des franchises sur les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qu'elle a acquis ou pour lesquels elle détient une licence.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.



3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**4. Art. 4. Durée.** La durée de la société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

**5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la société est fixé à trente-deux mille cinq cents (32.500,- EUR), divisé en six cent cinquante (650) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces.

5.2 Par ailleurs, le capital émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

**6. Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

6.2 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

6.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 6.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de co détenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivaudra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

6.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

6.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

6.6 La société considérera la première personne citée parmi les co détenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les co propriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

6.7 La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co détenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.

6.8 Le registre des actionnaires de la société ("le registre") pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

6.9 Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10.00 et 12.00 heures.

6.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.

**7. Art. 7. Transfert.**

7.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 7.2 et 8 ci dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

7.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

(a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou  
(b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou  
(c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

7.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession

est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

7.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des co-détenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des co-détenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du co propriétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les co-détenteurs subsistant seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout co-détenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des co-détenteurs.

7.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

7.6 Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 7.

## Chapitre II. Administration et Surveillance

### 8. Art. 8. Assemblée générale des actionnaires ("Assemblées générales").

8.1 L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>e</sup> mercredi du mois de juin chaque année à 9.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.2 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 19).

8.3 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

(a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

(b) soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

8.4

(a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice président du Conseil ("le Président ou le Vice Président respectivement") de la société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

(i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);

(ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et

(iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres

circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

8.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

8.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

8.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

**9. Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la société.

**10. Art. 10. Assemblée générale extraordinaire.** Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par "Assemblée Générale Extraordinaire". Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 8.3 et 10 des présents statuts, toutes ou quelques unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

### Chapitre III. Conseil d'administration et Commissaire

#### 11. Art. 11. Conseil d'administration.

11.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non ("le Conseil").

11.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

11.3 En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

**12. Art. 12. Présidence et vice présidence du conseil.** Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

#### 13. Art. 13. Réunions du conseil.

13.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice président ou de deux administrateurs.

13.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

13.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

13.4 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

#### 14. Art. 14. Pouvoirs du conseil.

14.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

14.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

#### 15. Art. 15. Décisions du conseil.

15.1 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

15.2 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

15.3 Les copies ou extraits des procès verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

#### **16. Art. 16. Délégation des pouvoirs du conseil.**

16.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

16.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

16.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

16.4 La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 16 pour l'exercice de ces pouvoirs.

#### **17. Art. 17. Intérêts des administrateurs.**

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

17.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

17.3 Au cas où un administrateur ou agent de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

#### **18. Art. 18. Indemnités et responsabilités.**

18.1 Sous réserve des dispositions de l'article 18.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 18.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 18.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

18.2 Sous réserve des dispositions de l'article 18.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

18.3

(a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la société pour des pertes ou dommages

(i) à la société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 18.1 ou 18.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

**19. Art. 19. Commissaire aux comptes.**

19.1 La surveillance de la Société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

19.2 Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

19.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

19.4 Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un "réviseur d'entreprises" à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de "l'Institut des Réviseurs d'Entreprises".

**20. Art. 20. Rémunération des administrateurs et commissaire.** Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

**Chapitre IV. Année sociale, situation financière, attribution des bénéfices**

**21. Art. 22. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

**22. Art. 22. Situation financière.**

22.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la société.

22.2 Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

**23. Art. 23. Approbation des comptes.**

23.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

23.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

**24. Art. 24. Attribution des bénéfices.**

24.1 Le surplus renseigné dans les comptes, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.

24.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

24.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

24.4 Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

24.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

**25. Art. 25. Acomptes sur dividendes.** Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Chapitre V. Dissolution et liquidation**

**26. Art. 26. Dissolution.** L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

**Chapitre VI. Généralités**

**27. Art. 27. Dispositions légales.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BENMOUSSA, L. NEVES DIAS FERNANDES, V. ZACCHINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. LAC/2011/25892. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011079774/774.

(110089633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

#### **I.T. Türk, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.249.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 mars 2011 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats de MM. Francis DEJONGHE, Koen LOZIE et Joseph WILNANDY, Administrateurs sortants ainsi que la société THE CLOVER, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2011093175/16.

(110104060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

#### **International Toys S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.700.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.290.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011 que l'actionnaire unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de la société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43 route d'Arlon, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52610, comme réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011093176/16.

(110104374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Imarko Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.005.

—  
*Extrait décision du conseil d'administration*

Les Administrateurs décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société au 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg avec effet au 4 février 2011.

Pour copie conforme

J. Winandy / M. Rombi

Administrateur "B" / Administrateur "A"

Référence de publication: 2011093177/13.

(110103939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Imex Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 63.638.

—  
Par lettre recommandée avec AR en date du 28 juin 2011, la société EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., a dénoncé en sa fonction de domiciliataire le siège de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093179/9.

(110104059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.977.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration avec effet au 31 mai 2011*

Le Conseil d'administration de ING Investment Management Luxembourg S.A. prend note de la démission de Monsieur David Eckert en tant que administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011093180/14.

(110103879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**ING Investment Management Multi Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 111.363.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration avec effet au 31 mai 2011*

Le Conseil d'administration de ING Investment Management Multi Manager S.A. prend note de la démission de Monsieur David Eckert en tant que administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

ING Investment Management Multi Manager S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011093181/14.

(110103881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**ING Private Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 79.669.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration avec effet au 31 mai 2011*

Le Conseil d'administration de ING Private Capital Management S.A. prend note de la démission de Monsieur David Eckert en tant que administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

ING Private Capital Management S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011093182/14.

(110103875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Ingenico Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 116.512.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 juin 2011 à 14h00 à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de l'Administrateur Unique de:

Jean-Marc THIENPONT

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

UNCOS

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie Conforme

Jean-Marc THIENPONT

Administrateur Unique

Référence de publication: 2011093184/19.

(110104025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.619.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2011 de l'Associé Unique*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'associé unique, en date du 04 juillet 2011, que le siège social a été transféré avec effet immédiat du 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 juillet 2011.

Pour extrait conforme

KSANTEX S.à r.l.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2011093188/17.

(110104291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.



**Lapithus Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.177.

Le siège social de la Société Lapithus Servicing S.à r.l. a récemment changé d'adresse comme suit:

Du:

15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Au:

44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Patrick Mabry

*Gérant*

Référence de publication: 2011093189/16.

(110104124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Lux Flex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.038.

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Eduard von Kymmel, Heinrich Hugenschmidt et Philippe Bernard en tant que membres du conseil d'administration de Lux Flex.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Heinrich Hugenschmidt, Membre du Conseil d'Administration 8 Paradeplatz, CH-8070 Zurich

- Philippe Bernard, Membre du Conseil d'Administration 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011093190/19.

(110104168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Luxinva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 128.373.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire de la Société en date du 19 juin 2011:

- Nomination en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société sise au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle que se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxinva S.A.

Robert van't Hoeft

*Administrateur*

Référence de publication: 2011093191/14.

(110104094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Marcol Europe Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.359.

Par décision du Conseil d'Administration du 06 mai 2011, Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean BODONI démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 27 JUIN 2011.

Pour: MARCOL EUROPE INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experts Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011093192/16.

(110103692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**NEIF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.383.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 09 juin 2011 à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale nomme Mazars, avec adresse au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B.56248 au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période prenant fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011 avec effet au 30.08.2010.

Signatures.

Référence de publication: 2011093197/12.

(110104182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Pluralinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.008.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de PLURALINVEST S.A. tenue le 22 juin 2011*

Il a été décidé ce qui suit:

- Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011093200/15.

(110104244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Pact Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 274.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.088.

*Extrait des contrats de cession de parts de la Société datés du 27 juin 2011*

En vertu des actes de transfert de parts, datés du 27 juin 2011, The Liverpool Limited Partnership, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 192 parts Cypress d'une valeur de 25,- Euro chacune, à la société Elliott International, L.P., avec siège social à South Church Street, KY- George Town, Grand Cayman;

- 4.200 parts sociales d'une valeur de 25,- Euro chacune, à la société Elliott International, L.P., avec siège social à South Church Street, KY - George Town, Grand Cayman;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093201/19.

(110103475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.918.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 6 juillet 2010 que:

Les personnes suivantes ont été renommées gérants avec effet immédiat et jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Nigel Reginald PARSONS;
- Monsieur Thomas A. PIRAINO Jr.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Jean STEFFEN

*Mandataire*

Référence de publication: 2011093202/18.

(110103462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Paymotech Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.107.

—  
Par la présente, je vous informe formellement de ma démission en date de ce jour, 21 Juin 2011, de mon poste d'Administrateur de catégorie B de la société PAYMOTECH FINANCE SA (B157107), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juin 2011.

Michel BACHELIER.

Référence de publication: 2011093203/12.

(110103592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Rosy Blue Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.000.000,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 72.280.

—  
Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 juin 2011 de la société Rosy Blue Investments S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant à compter du 30 juin 2011 pour une durée indéterminée:

Monsieur Dipu Mehta, né le 19 janvier 1972 à Antwerpen, Belgique, et ayant pour adresse le 529 5<sup>th</sup> Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, 10017 New York, New York, aux Etats-Unis d'Amérique.

2. Démission du Gérant avec effet au 30 juin 2011:

Monsieur Vishal Mehta, né le 02 avril 1980 à Antwerpen, Belgique, et ayant pour adresse le 63, boulevard du Prince Félix, 1513 Luxembourg, à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rosy Blue Investments S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2011093204/21.

(110104122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.656.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 28. Juni 2011 um 11.00 Uhr*

*Fünfter Beschluss*

(i) Die ordentliche Generalversammlung wählt die Herren Christoph LEDERGERBER, Philippe HOSS, Dr. Patrik GISEL, Adrian TÖNGI als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. März 2012 entscheidet.

(ii) Die ordentliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuerennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. März 2012 entscheidet.

*Für Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds*  
Société d'Investissement à Capital Variable  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société Anonyme  
Unterschriften

Référence de publication: 2011093205/21.

(110103593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Ross Troine Autocars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 1A.

R.C.S. Luxembourg B 95.215.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2010*

Sont renouvelés les mandats d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2010 de:

- Monsieur Henri SALES, 5 rue de la Résistance à L-4942 Bascharage
- Madame Agnès SALES, 5 rue de la Résistance à L-4942 Bascharage
- Monsieur Marc SALES, 60 rue des Prés à L-4941 Bascharage
- Monsieur Jos SALES, 16 Cité Bommelscheuer à L-4953 Hautcharage

Le mandat de réviseur d'entreprises de BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2010.

Allerborn, le 2 juin 2010.

Référence de publication: 2011093207/18.

(110103762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Treveria Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.954.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093216/18.

(110103542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.349.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093217/18.

(110103508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Forty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.023.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093218/18.

(110103775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Forty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.545.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093219/18.

(110103802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Forty-Four S.à rl., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.708.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Garel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093220/18.

(110103797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Treveria Forty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.022.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093221/18.

(110103786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.600.

—  
Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093213/19.

(110103487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Coparef S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 35.561.

—  
*Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2011*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- Me Catherine BINDER BRADLEY, née le 19 janvier 1954 à CH-Lausanne, avocat, ayant son domicile professionnel à CH-1260 Nyon, 9, rue Juste-Olivier

- M. Jean-Pierre de GLUTZ, né le 27 décembre 1946 à CH-Genève, directeur de banque, demeurant à CH-1006 Lausanne, 10A, avenue des Alpes

- M. Laurent MULLER, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, Docteur en économie, demeurant à L-1822 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll

- M. Frédéric Muller, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, Expert-comptable, demeurant à L-1822 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll

*COMMISSAIRE AUX COMPTES*

INTERAUDIT S.à.r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

*SIEGE SOCIAL*

Le siège social de la société est transféré au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1822 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COPAREF S.A.

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2011084553/26.

(110094958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Structured Product SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.449.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 30 juin 2011*

*Conseil d'Administration:*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur suivant:

- Monsieur Alain Goyens, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

*Réviser d'Entreprises:*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de la société suivante en qualité de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes clos en 2012:

- Audit & Compliance, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 115834.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011093209/21.

(110103868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Sierra Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.524.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2011: que

- Les démissions sont acceptées avec effet immédiat de;

\* Monsieur Rajeev J. Amara;

\* Monsieur David Dominik; et

\* Monsieur Joseph S. Campbell

- Sont nommés en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

\* Monsieur Rishi Chandna, né le 2 juillet 1978 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant à One Embarcadero Center, 39 étage, CA 94111 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique; et

\* Monsieur Calvin J. Yonker, né le 29 novembre 1961 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 2500 -1177 West Hastings Street, Vancouver, British Columbia, V6E 2K3 Canada.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Prescott Ashe;

- Monsieur Jacob Mizrahi;

- Monsieur Rishi Chandna; et

- Monsieur Calvin J. Yonker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2011095521/28.

(110108147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**CPP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.666.

—  
Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Signatures**Gérant*

Référence de publication: 2011093296/13.

(110104884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Der Krier International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.333.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juin 2011.

Paul BETTINGEN

*Notaire*

Référence de publication: 2011093302/12.

(110104579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.